



Chronologie des échanges entre Vélocité et la municipalité de Brécey

11 juin 2017

Lundi 14 décembre 2015

Envoi par courrier d'une demande de rendez-vous avec le maire de Brécey afin de discuter des aménagements cyclables possibles dans la commune.

Mardi 16 février 2016

Rencontre de représentants de Vélocité avec Bernard TRÉHET, maire de Brécey.
Lettre de Vélocité au maire, en date du 17 février. Ce courrier récapitule les points abordés pendant la réunion, création de double-sens cyclables, de stationnements, de zones 30.
Vélocité s'engage dans ce courrier à fournir un dossier technique aux élus, sous un délai de *deux semaines*.

Mercredi 2 mars 2016

Remise en mains propres de la documentation technique au maire-adjoint en charge des travaux, Louis POULAIN*, lors du conseil municipal.
Copies au maire par courriers physique et informatique le même jour.

Samedi 23 avril 2016

Constatons que le rapport agrafé le 9 avril au *cahier de doléances* en mairie de Brécey a été arraché.

Mardi 3 mai 2016

Publication du rapport sur le site de Vélocité, à la rubrique Brécey[†].

Mardi 17 mai 2016

Début des travaux de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Mardi 31 mai 2016

Réunion entre quatre représentants de Vélocité et quatre élus Brécéens : les adjoints délégués à l'urbanisme Vincent HAMELIN et aux travaux Louis POULAIN, les conseillers David HARDEL et Pascale CHAUSSIÈRE.

* Louis POULAIN a démissionné de son mandat de conseiller municipal en janvier 2017.

† <http://velociteavranches.org/brecey/>

Lors de cette réunion, la démarche de Vélocité a été réexpliquée et il a été réexprimé l'intérêt pour un double-sens cyclable rue Louis-René-Le-Berriays et des arceaux de stationnement.

M. HAMELIN sera le référent de Vélocité pour la « commission vélo » et les échanges à venir.

Mardi 7 juin 2016

Rencontre sur le terrain entre Vélocité, quelques élus et un employé des services techniques de la ville. Observations positives sur la mise en place d'un double-sens cyclable rue Louis-René-Le-Berriays et intérêt pour les zones de rencontre.

Mercredi 27 juillet 2016

Le marquage routier des deux rues rénovées autour de la place de l'Hôtel-de-Ville sont effectués par l'entreprise Signaux Girod d'Avranches.

Il ne tient en aucune manière compte du double-sens cyclable : il n'y a aucun marquage dédié aux cyclistes, les flèches maintiennent le sens unique et les bandes des passages pour piétons, tracées de manière trop serrée, gênent le passage des cycles.

Mercredi 31 août 2016

Rencontre entre un représentant de Vélocité, Louis POULAIN et un représentant de la société Signaux Girod qui doit de nouveau intervenir pour des opérations de marquage et de signalisation.

À cette occasion, nous éditons un rappel réglementaire pour l'élu en charge des travaux qui recense les articles de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière concernant la signalisation des double-sens cyclables.

Il est convenu de tracer les marquages du double-sens cyclable rue Louis-René-Le-Berriays et d'installer au moins un panneau inspiré du modèle M9v2 conforme à l'I.I.S.R. Nous rappelons que ce type de panneau doit être installé sous *chaque* panneau B1 de *sens interdit*.

Vendredi 16 septembre 2016

Envoi par courrier informatique au secrétaire de la mairie de Brécey ainsi qu'aux élus concernés, MM. HAMELIN & POULAIN, d'un modèle d'arrêté municipal rédigé par Vélocité afin de créer un double-sens cyclable dans une rue.

Courrier resté sans réponse.

Vendredi 2 décembre 2016

Nous constatons que les marquages de stationnement ont été effectués sur la place de l'Hôtel-de-Ville et près de la Poste, mais aucun marquage dédié aux cyclistes n'a été tracé.

Le panneau « sauf vélos » posé rue Louis-René-Le-Berriays n'est pas conforme et, seul installé, ne concerne qu'une portion d'une dizaine de mètres de rue. Cette pose va à l'encontre des multiples recommandations faites le 31 août. Ce panneau n'a, de plus, aucune valeur juridique puisqu'il ne s'appuie sur aucun arrêté.

D'autres signalisations ou marquages sont non-conformes ou contradictoires.

Lundi 19 décembre 2016

Rencontre informelle avec le secrétaire de mairie, Yves SAMSON, qui indique que les marquages routiers relatifs aux cycles ne peuvent pas être effectués à cause des intempéries. Il précise qu'ils devraient être tracés en avril ou en mai 2017.

Mercredi 28 décembre 2016

Envoi d'un courrier au maire de Brécey rappelant l'intérêt du vélo et des *modes doux* que la municipalité recommande elle-même dans son plan local d'urbanisme récemment publié.
Courrier resté sans réponse.

Début janvier 2017

Envoi d'un courrier similaire au cabinet rennais « l'atelier du canal » qui rédige le P.L.U. de Brécey.
Courrier resté sans réponse.

Vendredi 5 mai 2017

Constatant qu'aucun double-sens cyclable n'a été créé par arrêté, qu'aucun des marquages promis n'a été tracé, que les stationnements n'ont pas été installés malgré les multiples occasions, qu'en règle générale, aucune des recommandations exposées par Vélocité dans son document de mars 2016 afin *d'apaiser la circulation* n'a été suivie d'effet et que les derniers courriers sont restés sans réponse, nous envoyons un courrier au maire de Brécey afin de lui signifier cet état de fait.

Courrier resté sans réponse à cette date.

Début mai 2017

Travaux de réfection du parc de stationnement de la place de l'Église, point où un stationnement pour cycles est indispensable.

22 mai 2017

Les travaux de voirie précédents sont terminés. Aucun stationnement pour cycles n'est installé.

À la faveur de la pose de câbles, le trottoir nord de la place de l'Hôtel-de-Ville est bitumé, sans pour autant être modifié.

9 juin 2017

La signalisation du parc de stationnement devant la nouvelle boulangerie, place de l'Église, a été mise en place. Sont également tracées deux places « d'arrêt 10 min » face à la Caisse d'épargne, rue des Lavandières.

Pour autant, la signalisation du double-sens cyclable de la rue Louis-René-Le-Berriays qui, le 19 décembre nous avait été annoncée pour le mois de mai, n'est toujours pas faite.